



**DE NOUVEAUX  
DÉBOUCHÉS POUR LES  
ENTREPRISES CANADIENNES**

Les entreprises canadiennes sont placées avantageusement pour tirer profit de l'entrée de la Chine à l'OMC. Des secteurs d'exportation canadiens déjà bien implantés en Chine ont tout à gagner de ces nouveaux engagements pris devant l'OMC.

**LE SECTEUR AUTOMOBILE :** Le Canada est un important exportateur de pièces et d'accessoires automobiles en Chine. Les conditions d'adhésion de la Chine à l'OMC entraîneront une baisse importante des tarifs perçus sur ces exportations canadiennes.

Par exemple, d'ici 2005, les tarifs seront réduits comme suit :

- de 25 % à 10 % sur les gros moteurs automobiles;
- de 40 % à 20 % sur les climatiseurs pour automobiles;
- de 22 % à 10 % sur les vitrages de sécurité pour automobiles.

Au cours de la même période, les tarifs imposés aux véhicules assemblés subiront une baisse marquée. À titre d'exemple, les tarifs prélevés sur les voitures munies de moteurs de taille moyenne (de 1,5 litre à 3 litres), qui étaient de 70 % en 2001, passeront à seulement 25 % d'ici 2005.

**LES TÉLÉCOMMUNICATIONS :** La Chine éliminera les tarifs sur le matériel de télécommunications d'ici 2004. Les exportations canadiennes de ce matériel en Chine représentent environ 300 millions de dollars par an. En 2001, le tarif moyen était de 13 %.

La Chine a également établi un calendrier pour permettre aux entreprises étrangères de pénétrer le marché chinois des services de télécommunications. Par exemple, d'ici la fin de 2002, la Chine autorisera les sociétés à capitaux étrangers à fournir des services de téléphonie mobile dans la plupart des grandes villes.

**LES MATIÈRES PLASTIQUES :** Les tarifs sur les exportations canadiennes de polyéthylène qui étaient de 16 % en 2001 passeront à 6,5 % d'ici 2008.

**L'ENVIRONNEMENT :** Les tarifs de la Chine sur les importations de pièces et de matériel utilisés dans le secteur de l'environnement, tels les filtres, les pompes et les appareils, seront réduits au cours des deux à trois prochaines années. Conformément aux conditions de l'adhésion, les entreprises étrangères peuvent établir des coentreprises à participation majoritaire en Chine pour fournir divers services d'ordre environnemental.

**LES MÉTAUX ET LES MINÉRAUX :** La limite quantitative sur les exportations de potasse a été abolie en 2002.

**LES SERVICES FINANCIERS :** La Chine a accepté d'introduire progressivement la prestation de services financiers étrangers sur l'ensemble de son territoire. Bien que l'accès à ces services soit limité dans un premier temps à quelques villes, ces restrictions seront éliminées au cours des trois à cinq prochaines années.

